

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RETARDS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : SH 76

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EDDRISSI Nadjet

Date de naissance : 04/10/1988

Adresse : CDG

Tél. : 0663966888

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Samira El Haimour Bentouissi
Spécialiste en Dermatologie
Vénérologie
653, Rés. Louvre 1er Etage
N° 3 Bd. Goulimima Bourguiba
Casablanca - Tél : 05 22 22 75 99

Date de consultation : 28/11/19

Nom et prénom du malade : EDDRISSI Nadjet Age: _____

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection de l'oreille

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 30/12/2019

30 DEC 2019

BEIJING DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/11/18	CS	1	300,-	Dr. SAINT-JEAN, Jean-Benoit Spécialiste en Dermatologie Vénérologie 100, rue Lourme 1er Etage 21000 Dijon Bourgogne Tél. 03 80 52 22 75 89
23/12/18	CS	Cent		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	23/12/16	1601,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

Docteur Samira EL HAIMEUR BENTOUNSI

Dermatologue

Médecine Esthétique



الدكتورة سميرة الحيمير بنتونسي

اختصاصية في أمراض الجلد
و الطب التجميلي

Laser - Comblement et Fillers

Mésothérapie - Botox

الميزوتيرابي - البرتوكس

الليزر - تعبيه و حشو

Casablanca le : 23/12/18 الدار البيضاء، في :

Dr. Eddriessi Najar

PPC = 165,00 DH
PPC = 165,00 DH
PPC = 165,00 DH

- Onfim filud



Mulitangle

x 3ml

off. x2 - NO CAN D 20e



18/1/2018 a

l'heure 18h x 3mls

Dr. Samira El Haimeur Bentounsi
Spécialiste en Dermatologie
Vénérologie
653, Rés. Louvre Bourgogne
N° 3 Bd. Goulimia 10522 227599
Casablanca

PPV : 98DH00
PER : 03/23
LOT : I567
PPV : 98DH00
PER : 03/23
LOT : I567

إقامة لوقير 5 الرقم 653 الطابق الأول الرقم 3 زنقة ڭليمية - بورگون - الدار البيضاء - الهاتف : 0522 22.75.99

Résidence Louvre 5 N°: 653 - 1er étage N°3 Rue Goulimia - Bourgogne - Casablanca - Tél: 0522 22.75.99